SI·EN UNSA Fen

L'inspection
Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

Bulletin mensuel n° 40
11 octobre 1997

SOMMAIRE

Spécial élections professionnelles

Elections
à la Commission Administrative Paritaire Nationale
et aux Commissions Administratives Paritaires Académiques

des Inspecteurs de l'Education nationale

Scrutin du 17 novembre 1997

POUR →
- **défendre et promouvoir le service public et laïque d'Éducation nationale**
- → **représenter avec force et unité l'ensemble des corps d'inspection**
- → **garantir nos missions, nos responsabilités, notre fonction, son indépendance et sa dignité**

POUR →
- **défendre dans la continuité les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble du corps**
- → **garantir leurs droits légaux et statutaires**
- → **exiger une authentique concertation**
- → **obtenir des critères transparents et équitables dans la gestion des carrières**

Votez SI·EN-Fen !

L'inspection n° 40
Directeur de la Publication :
Michel LE BOHEC
Maquette : Renée HASIAK
Commission paritaire : 3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028
Imprimerie et photocomposition : FEN
Publicité : ARIANE SPONSOREGIE
Olga Diaz -01 41 08 01 01
Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale, pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SI.EN, le prix du numéro est de 50 F l'abonnement annuel de 400 F
SI.EN-Fen
23 rue Lalande - 75014 PARIS
Téléphone : 01 43 22 68 19
Télécopie : 01 43 22 88 92
Email : sien@fen.fr

Elections professionnelles

Alors que les tâches des inspecteurs ne cessent de s'accroître et de s'alourdir, le SI.EN-FEN constate une dégradation de leurs conditions de travail.

Il proteste vigoureusement contre le manque de locaux, les insuffisances et réductions successives des crédits d'équipement et de fonctionnement.

Il dénonce, dans le cadre de la mise en place de la globalisation et de la déconcentration des crédits, la baisse constante des budgets et l'absence de clarté qui préside à leur gestion.

Il affirme notamment la nécessité :

* d'établir un calendrier pluriennal permettant la mise en oeuvre des textes ministériels sans précipitation, avec l'efficacité et la sérénité nécessaires ;
* de créer de nouvelles circonscriptions du premier degré et de nouveaux postes d'inspection de l'enseignement secondaire et de l'enseignement technique ;
* de renforcer les équipes auprès de tous les inspecteurs (conseillers pédagogiques et secrétaires, recrutés et rétribués à la mesure de leurs tâches).

Il demande :

* une augmentation significative des crédits et des taux de remboursement ainsi que des règles précises de répartition, définies par le ministère et répercutées aux instances administratives académiques et départementales ;
* la consultation des représentants syndicaux préalablement aux décisions concernant la ventilation des budgets académiques et départementaux ;
* la transparence des budgets académiques et départementaux qui doivent être portés à la connaissance des acteurs du système éducatif comme cela est le cas pour les données relatives aux effectifs scolaires ;
* la sortie de l'indemnité forfaitaire, dite des 110 journées, des crédits globalisés.

Les moyens

Conditions de travail

Le SI.EN-FEN demande à l'Administration l'attribution à tous les inspecteurs d'un véhicule. Dans l'attente de cette attribution, il revendique :

* des indemnités kilométriques basées au minimum sur les taux arrêtés par l'administration fiscale ;
* la détaxe de la TVA à l'achat du véhicule ;
* l'exonération de la vignette ;
* la prise en charge de l'assurance.

Devant l'accumulation des tâches des inspecteurs, le SI.EN-FEN exige - pour chaque académie et département - des conditions de travail décentes, à la hauteur des priorités nationales relatives à l'Éducation (locaux, équipements, personnels...).

Pour prendre en compte les conditions d'exercice de la fonction (zones urbaines ou rurales), le SI.EN-FEN demande pour chaque inspecteur l'exercice d'un droit d'option entre l'attribution du véhicule et l'indemnisation pour utilisation d'un véhicule personnel. Il demande, pour le milieu urbain, la forfaitarisation des frais de déplacement.

Indemnitaire

A corps unique, indemnité unique.

Le SI.EN-FEN demande l'attribution d'une indemnité de charge administrative indexée de 50 000 F, pour tous les inspecteurs, en remplacement des diverses indemnités existantes, et le versement d'une indemnité de stage équivalente aux inspecteurs en formation

Rappel du mot d'ordre permanent :
PAS DE CREDITS : PAS DE DEPLACEMENTS !

Audiences - Concertation - Rencontres

Recteur Pair :
Commission de réflexion sur la structure, le pilotage et le management du système.

Un enjeu fort pour les corps d'inspection.

Bayrou :
Passage dans le corps des IPR-IA

"Votre revendication est légitime"

Elections professionnelles

Constat :
2 077 postes budgétaires dont :
729 hors classe
1 348 classe normale

Plus de 600 IEN ont atteint le 9ème échelon de la classe normale.

Plus de 400 IEN ont atteint cet échelon depuis au moins 3 ans.

Le SI.EN-FEN demande prioritairement, dans l'attente de l'intégration de tous les IEN dans le corps des IPR-IA, une évolution des indices de la classe normale et de la hors-classe comme suit :

- classe normale (509-818 NM)
- hors classe (hors échelle lettre A).

Ces dispositions permettront tout à la fois de réparer l'injustice subie par les collègues partis à la retraite sans avoir pu bénéficier de la hors-classe et de rétablir un différentiel entre les carrières des corps viviers et celles des IEN.

La situation des sept cents collègues à la hors-classe est normale au regard de la revalorisation des enseignants qui accèdent à l'indice INM 780.
Le débouché vers une fin de carrière à l'échelle lettre A est désormais ouvert.
Nous nous en réjouissons !

MAIS

Une situation intolérable

il reste les mille trois cents collègues de la classe normale dont plus de la moitié est au 9ème échelon et pour la plupart depuis plus de 3 ans !

MAIS
il y a le reclassement des nouveaux IEN sans gain indiciaire pour certains !

MAIS
il y aura le reclassement des futurs IEN, déjà promus au dernier échelon de leur corps : soit 780 NM. Seront-ils «déclassés» à l'indice 731 NM ?

Nous avons dénoncé toutes ces situations, nous les dénonçons encore, nous les dénoncerons aussi longtemps qu'il le faudra !

Une modification statutaire est nécessaire. Cette modification doit être importante. Nous la demandons dans la droite ligne de nos motions de congrès : indice de fin de classe normale : 818 NM.

Le SI.EN-FEN demande :

- que le passage à la hors-classe s'inscrive dans un déroulement normal de carrière ;
- l'augmentation du pyramidage de la hors-classe des IEN (50 %) ;
- que le ministère prenne les dispositions nécessaires en matière de gestion, notamment la suppression des classements académiques, afin d'assurer a minima, à tous les IEN, sous réserve d'une ancienneté minimale de cinq ans dans la fonction, l'accès à la hors-classe avant leur fin de carrière ;
- l'établissement du tableau de classement par l'application d'un barème national garantissant la transparence des critères et l'équité.

Le SI.EN-FEN exige l'adoption d'un barème national comprenant les éléments suivants :
- 2 points par année d'ancienneté de service dans l'Education nationale ;
- 5 points par échelon jusqu'au 8ème ;
- 10 points pour le 9ème ;
- 2 points par année d'ancienneté au 9ème échelon ;
- 3 points par année d'ancienneté dans la fonction d'inspecteur à partir de la date de recrutement.

Audiences - Concertation - Rencontres

Mme Aubanel
Conseiller du Président de la République

Le dossier des retraités devra aboutir.

M. Mullet
ESPEMEN

Pour une formation articulée avec l'Université.
Propositions de recrutement et de formation.

Le Congrès du SI.EN-FEN réuni tous les deux ans élit un Bureau National de 19 membres représentant les différentes spécialités.

Un Bureau National se tient régulièrement 2 à 3 fois par trimestre.

Les membres du Bureau National sont vos interlocuteurs privilégiés dans les Académies (Charles Moritz, Strasbourg, Michel Marucelli ESPEMEN…)

Un Conseil syndical a lieu 2 fois par an.

Des réunions de travail, composées des Secrétaires Généraux et nationaux, ont lieu entre les réunions de Bureau.

Avec 3 sièges sur 4 à la CAPN, 80 sièges sur 96 dans les CAPA, il est présent dans TOUTES les académies

Fédérations des Parents d'élèves
CASDEN
MRIFEN
MGEN
Autonomes de Solidarité
JPA
…

+10 ans
A la parution du décret, la carrière se déroulait en **18 ans** pour la classe normale **au choix** ou en **25 ans à l'ancienneté**. Désormais l'avancement se fait à cadence unique soit un gain potentiel de 10 ans.

+ 100
En 1990 le taux de passage à la hors-classe était de 30 %, il passe à 35 % entre le 1er janvier 1993 et le 1er janvier 1996.

+ 240 en cinq ans
Au 1er septembre 1996,et pour une période de 5ans, le taux de passage dans le corps des IPR-IA passe de 25 % du recrutement de l'année précédente à 45 % de l'ensemble du recrutement (environ 45 possiblités par an au lieu de 13, avec en même temps transformation des postes IEN en postes IPR-IA et maintien sur le poste).

fen UNSA

SI•EN

Votez et faites voter pour les listes du SI•EN-Fen

Un syndicat

- → **représentatif de tous les inspecteurs du premier degré, de l'enseignenemt technique et professionnel, de l'information et de l'orientation, des collèges et des lycées**
- → **démocratique, indépendant, unitaire et pluraliste**
- → **connu et reconnu par tous les partenaires, les collectivités locales, les associations et les organismes professionnels**
- → **solidaire, au sein de la FEN, des personnels enseignants et non enseignants des secteurs de l'Education, de la recherche et de la culture.**

Le seul

- → **à siéger au Comité Technique Paritaire Ministériel de l'Education nationale et au Conseil Supérieur de l'Education**
- → **à avoir obtenu, depuis le décret statutaire, des avancées significatives, notamment :**
  - accélération du déroulement de la carrière
  - élargissement du taux de passage à la hors-classe de 30 à 35 %
  - ouverture élargie dans le corps des IPR-IA avec effet au 1er septembre 1996
- → **à défendre les situations individuelles sans perdre de vue l'intérêt collectif**

Le premier

- → **à avoir pris des orientations claires quant à nos missions d'encadrement et à leur évolution**
- → **à revendiquer un corps unique d'inspection aux missions diversifiées**

Présent dans la FEN :

- à l'Exécutif (Michel Le Bohec),

- dans le Bureau Fédéral National (Michel Le Bohec, titulaire, Marie-Paule Collet, suppléant),

- dans le Conseil Fédéral National (Michel Le Bohec et Marie-Paule Collet, titulaires, Patrick Roumagnac et Bernard De Gunten, suppléants).

Participe régulièrement aux différentes commissions, réunions et audiences fédérales avec les ministères (Education nationale, Travail, Fonction publique, etc.) (Marthe Lévêque, Jean-Claude Quemin…).

Renée Hasiak siège avec la FEN au CTPM (Comité Technique paritaire Ministériel).

Michel Le Bohec et Marie-Paule Collet siègent **au titre des corps d'inspection** au CSE (Conseil Supérieur de l'Education) ils peuvent être suppléés par Patrick Roumagnac, Bernard De Gunten, Jean-Claude Quemin et Bernard Lespes.

Par eux le SI.EN-FEN intervient dans l'élaboration des programmes et de tous les textes institutionnellement importants faisant l'objet de publication officielle.

Patrick Roumagnac siège au Ministère des Affaires étrangères à la commission n° 6 (gestion des personnels en poste à l'étranger), Léon-Paul Bouvet est son suppléant.

Il siège également à l'Observatoire de la Sécurité.

Défense CAPA - CAPN
Réponse individuelle à situation particulière
Soutien des collègues récemment mis en examen

Soyons plus forts
votons massivement SI•EN-Fen

Elections professionnelles

Rappel de quelques motions de congrès

Bulletin n° 37 du 11 mai 1997

Motion partenariat

Le SIEN FEN réaffirme l'attachem
valeurs républicaines fondatrices d
rappelées notamment dans la Loi d'

L'Ecole est nécessairement ouverte
nomique et culturel ; le partenariat
duite des politiques éducatives. Il c
d'évolution de l'Ecole dans le respe

Ce partenariat implique la participat
férence à leurs champs de compét
missions, à toutes les étapes du dév
tion, suivi, évaluation).

La notion de contrat, qui doit régir l
met en évidence la nécessaire indép
pecteurs qui doivent disposer des m
maîtrise des projets.

Motion adoptée par 65 pour, 5 contr

Motion IPR-IA

Réuni à Créteil le 4 avril 1997, le Congrès national du Syndicat de l'Inspection de l'Éducation National
tien au mouvement engagé par les I
de leurs légitimes revendications :

- revalorisation de carrière ;
- rythme unique d'avancement ;
- transparence et équité du régime in
- amélioration des conditions de trav
- accroissement du nombre des post
- clarification des missions.

Ces revendications s'inscrivent natu
titution du corps unique d'inspection
par le SI.EN-FEN, objectif prioritair
ble par l'évolution du système éduc

En conséquence, le SI.EN-FEN ap
aux actions engagées.

Motion adoptée à l'unanimité

Motion Langues vivantes

Les inspecteurs réunis en congrès à Créteil les 2,3 et 4 avril 1997 prennent acte de la volonté ministérielle de généralisation de l'enseignement des langues vivantes, considérée comme priorité nationale.

Ils dénoncent le manque de cohérence, l'ambiguïté des orientations et l'insuffisance du dispositif d'évaluation et de formation.

Ils constatent sur le terrain des inégalités de mise en oeuvre, des mobilisations de moyens tant matériels qu'humains ne leur permettant plus d'assurer leurs missions essentielles, à savoir, la maîtrise de la cohérence et l'efficience du système éducatif de l'Éducation nationale.

Ils exigent que les priorités affirmées soient accompagnées des moyens supplémentaires et déconcentrés.

Ils mandatent le Bureau national pour fédérer, en ce domaine, toute action syndicale visant à restaurer la cohérence et l'équité du système éducatif.

Donnez du crédit à tous vos projets

LES CRÉDITS CASDEN

Quel que soit votre projet, la CASDEN Banque Populaire, avec ses partenaires, vous apporte des solutions adaptées. Sa gamme complète de prêts (auto, consommation, équipement, immobiliers) vous est accessible, que vous disposiez ou non de Points CASDEN.

POUR LA RÉALISATION DE VOS PROJETS, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER :

- de prêts sans hypothèque
- de taux exceptionnels
- d'un financement global.

RCS MEAUX B 784 275 778 Photo : Réflexion - Sam Bellet - 07/96 AGENCE BRUNO MEURA

Recevez gratuitement le Guide des Crédits CASDEN,
retournez ce coupon à : CASDEN Banque Populaire - 77424 Marne La Vallée Cedex 2.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal |_|_|_|_|_| Ville .....

Tél (facultatif)..... Profession .....

N° de Sociétaire CASDEN : oui ☐ |_|_|_|_|_|_|_| non ☐

CASDEN Banque Populaire

BANQUE POPULAIRE

Nous ne sommes pas populaires sans raisons

Elections pro

Agir et réagir

Oui, mais sur le terrain que nous choisissons.

Nous avons dénoncé fermement les provocations du Ministre au cours des différentes audiences que nous avons eues au Ministère.

Ces provocations nous ont permis et nous permettront d'**exiger une clarification de nos missions.**

Les nouveaux textes sur les sorties prennent en compte nos propositions (voir ci-dessous).

Pour ce dossier, **nous avons agi tous ensemble et nous avons été entendus.**

Nos demandes sont justes, **nous sommes déterminés** et plus nombreux à l'être chaque jour.

Nous avancerons dans la sérénité ou dans l'action, mais **nous avancerons.**

Aujourd'hui, pour chacun d'entre nous, **agir c'est voter SI.EN** aux élections professionnelles.

Ce vote traduira notre engagement et notre détermination, il **témoignera** une fois encore **de la représentativité et de la crédibilité du SI.EN** et nous permettra de défendre efficacement la place de l'inspection au sein de notre système éducatif.

Un exemple :

Motion Responsabilité pénale

Afin de contribuer à une meilleure sécurité des élèves, le SI.EN-FEN réuni en congrès à CRETEIL le 4 avril 1997 demande au ministre :

- une clarification des textes permettant la délimitation la plus exacte des missions et des champs de responsabilité des différents acteurs du système éducatif ;

- la référence précise des actes attendus et la portée des avis ou autorisations compte tenu de nos compétences techniques, de nos moyens de fonctionnement [illegible] tuels et de ceu[illegible] être mis à not[illegible] termes de collabora[illegible]

d'experts, de charge de travail et de crédits de fonctionnement) ;

- la mise en place d'une formation initiale et continue dans ce domaine.

Un inspecteur ne doit pas avoir à répondre seul de ce qui est, en fait, une mise en cause du fonctionnement de l'institution.

Le SI.EN-FEN :

- exige que le ministère complète la législation et la réglementation dans le sens indiqué ci-dessus ;

- dans l'attente de ces clarifications, demande à l'ensemble des [illegible]ier leur avis [illegible]a leurs compéten[illegible]te-

Nous avons été entendus

Audiences - Conce

Suivi "Durafour"...

Observatoire de la Sécurité...

AUTONOME DE SOLIDARITÉ

Pour tous les personnels au service de l'Enseignement Public et Laïque de la Maternelle à l'Université

LA SOLIDARITE D'ABORD...

Affaires d'Ordre Moral
Défense de l'honneur : insultes, menaces, agression, diffamation

Aides de Rentrée
Enfants d'adhérents (situation difficile)

Accueil Santé
Hébergement dans les grandes villes pour raisons médicales

Secours
Aides ou prêts dans les situations de détresse

Consultation juridique
Affaires d'ordre privé

Documentation Information :
"S.A.U." dans chaque établissement
"AS. infos" aux adhérents

...L'ASSURANCE EN PLUS

Accidents de service, de trajet,
★ Dommages corporels
★ Bris de lunettes
★ Maladie professionnelle

Défense et Recours
intervention amiable ou judiciaire pour réparation

Responsabilité civile
Couverture des responsabilités liées à la fonction

Assistance 24h sur 24 dans le monde entier avec I.M.A

Elections professionnelles

scrutin de novembre 1997

Qui vote ?	**Tous** les IEN titulaires classe normale et hors classe
Quand ?	**Avant** le **17 novembre 1997** à 17 heures
Comment ?	Vote par correspondance et par **voie postale** Vote pour CAPA **et** CAPN soit 2 enveloppes dans **un seul envoi :** **timbrer à 4,50 F**
Pour qui ?	**POUR la liste présentée par le Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale (FEN)**

I.E.N. HORS CLASSE

LE BOHEC Michel	Premier Degré	Académie de CAEN Circonscription de Granville
LEVEQUE Marthe	Premier Degré	Académie de NICE Circonscription de Hyères
MARUCELLI Michel	Premier Degré	Académie de NANTES Circonscription de la Roche/Yon AIS
QUEMIN Jean-Claude	Premier Degré	Académie de ROUEN Circonscription de Rouen IV

I.E.N. CLASSE NORMALE

HASIAK Renée	Ens. Technique	Académie de LILLE
LESPES Bernard	Information et Orientation	Académie de BORDEAUX Départ. des Pyrénées-Atlantiques
ROUMAGNAC Patrick	Premier Degré	Académie de CLERMONT-FERRAND Circonscription de Clermont-Vic
COLLET Marie-Paule	Ens. Technique	Académie de PARIS
MORITZ Charles	Premier Degré	Académie de STRASBOURG Circonscription de Strasbourg IX + IUFM
DE GUNTEN Bernard	Ens. Technique	Académie de MONTPELLIER

Audiences - Concertation - Rencontres

Rythmes scolaires ...

Technologies nouvelles ...